

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 août 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date de la convocation : 31/07/2021

Le cinq août deux mil vingt et un à 21 heures 00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Barran sous la présidence de Madame Nicole JOULLIÉ, Maire

Présents : Nicole JOULLIÉ, Maire, Emerick DALLA-BARBA, Didier SARKISSIAN, François BUFFIN, Maires-Adjoints, Émilie DUBOS, Norberte MAUPEU, Virginie PUJOS, Muriel TABARANT, Laurence TOMASELLO, Théophile JOULLIÉ, Dimitri RANSAN, Gaston REY

Procuration : Simon DANEY DE MARCILLAC donne procuration à Virginie PUJOS

Excusés : Mathieu MENDOUSSE

Absent :

Secrétaire de séance : Dimitri RANSAN

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 7 juillet 2021 adopté à l'unanimité.

Mme le Maire énumère les principales dépenses et travaux effectués depuis la dernière séance et rend compte des dernières « activités » de la commune.

- La dernière situation de l'entreprise COLAS concernant la 1ere tranche d'aménagement du cœur du village est en cours de règlement
 - Un réunion avec les associations a eu lieu le 27 juillet en prévision de la saison 2021/2022 (occupation des salles, animations ponctuelles programmées)
 - Durant les vacances des travaux de peinture sont réalisés à l'école (couloir menant au préau)
 - Le 1^{er} marché de producteurs sera lancé samedi 7 août
-

OBJET : VENTE DU LOT 7 DU LOTISSEMENT COULOUMÈRE

Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle a reçu une proposition d'achat pour le **lot n° 7** du lotissement communal de la Couloumère de **Monsieur DAROLLES Benoît**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

Décide de vendre le lot n° 7 du lotissement communal de la Couloumère d'une superficie de 847 m² à **Monsieur DAROLLES Benoît**

- au prix de 38 000 €
- Autorise Monsieur DALLA BARBA Emerick, 1^{er} Adjoint, Monsieur SARKISSIAN Didier, 2^{ème} Adjoint à signer, ensemble ou séparément tous les documents relatifs à cette vente.

QUESTIONS DIVERSES :

- Ecole numérique (cf Compte rendu du 07/07/2021) : Plusieurs entreprises ont répondu à la demande de devis. Seule 1 entreprise répond entièrement à la demande effectuée. Mme le Maire informe que le devis de l'entreprise BUREAU MODERNE a été retenu. La commune bénéficiera pour cet aménagement d'une subvention de 2450€ dans le cadre du plan de relance.
- Des infiltrations d'eau ont été constatées à l'église à l'école au niveau d'une des classes et sous le préau. Des devis ont été demandés, au vu des montants, les infiltrations de l'église et de la classe seront traitées en priorité. Concernant le préau, d'autres devis seront demandés.
- Depuis plusieurs mois le conseil a constaté qu'une association occupe sans autorisation et depuis plusieurs années des salles du Presbytère. Madame le Maire a demandé plusieurs fois que les locaux soient libérés. La proposition d'établissement d'un bail de location est rejetée après discussion. L'association sera informée de cette décision.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h30.